

DEC220382DR05

Décision portant délégation de signature à Camille Chaserant, à Jean-Christophe Vergnaud à Mme Céline Menant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8244 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), dont la directrice est Mme Agnieszka Rusinowska;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Camille Chaserant, MC, à Jean-Christophe Vergnaud DR1, à Mme Céline Menant, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022

La directrice d'unité
Agnieszka Rusinowska

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.